

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2023-067

AVIS DE LA COMMUNE DANS LE
CADRE DE LA CONSULTATION
PUBLIQUE RELATIVE A LA
DEMANDE D'ENREGISTREMENT
PRESENTEE PAR LA SOCIETE
« SOMATRANS LOGISTIQUE
OCEAN INDIEN » (SLOD) SUR LA
COMMUNE DE LA POSSESSION

NOTA : le Maire certifie que la
convocation du conseil municipal a
été faite et affichée le 24 avril 2023.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 mai 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi
deux mai, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe,
M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint,
Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef,
M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-
Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria
Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme
Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme
Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda
Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe
par M. Jean-Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par
Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme
Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Brigitte Laurestant
par Mme Danila Bègue, Mme Garicia Latra Abélard par
Mme Jasmine Béton 2^{ème} adjointe, M. Didier Amachalla par
M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Paméla Trécasse par
M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2023-067

**AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
RELATIVE A LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR
LA SOCIETE « SOMATRANS LOGISTIQUE OCEAN INDIEN » (SLOI)
SUR LA COMMUNE DE LA POSSESSION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 181-10 et L 122-1 ;

Vu la demande d'enregistrement environnementale présentée par la société « Somatrans Logistique Océan Indien » (SLOI) pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage sur la commune de La Possession ;

Vu l'arrêté n° 146-2023/SP/Saint-Paul du 27 mars 2023 par lequel le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 11 avril au 10 mai 2023, sur les territoires des communes de La Possession et Le Port relatif au projet d'exploitation d'un entrepôt de stockage par la société SLOI ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant que sur l'ensemble des thématiques environnementales développées dans le dossier, les impacts du projet sur l'air, l'eau et les rejets restent faibles et maîtrisés ;

Considérant sa proximité avec les habitations environnantes de la commune, une analyse de modélisation de dispersion de fumées doit être réalisée en cas d'incendie éventuel sur l'entrepôt ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 19 avril 2023 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable, sous réserve de la prise en compte des remarques formulées au rapport, sur la demande d'enregistrement présentée par la société « Somatrans Logistique Océan Indien » (SLOI) pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage sur le territoire de la commune de La Possession ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
RELATIVE A LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR
LA SOCIETE SOMATRANS LOGISTIQUE OCEAN INDIEN (SLOI) SUR LA
COMMUNE DE LA POSSESSION**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement présentée par la société Somatrans Logistique Océan Indien (SLOI) pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage sur le territoire de la commune de La Possession.

Par arrêté n° 146-2023/SP/SAINT PAUL, le Préfet a prescrit l'ouverture d'une consultation publique du 11 avril 2023 au 10 mai 2023, sur ladite demande pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage par la société Somatrans Logistique Océan Indien (SLOI).

I) Présentation du projet

La société SLOI est spécialisée dans le stockage de produits au sein d'entrepôts à des fins de logistique-distribution au bénéfice d'établissement de secteurs d'activités variés :

- Secteur transports et grossistes,
- Secteur industriel
- Secteur de la grande distribution
- Secteur de la communication

Le stockage de produits au sein de son entrepôt de La Possession est constitué par des produits divers, essentiellement combustibles.

A titre d'information, les produits actuellement stockés sont de nature diverse comme du textile, vélos, cartons, matériels de bricolage, électroniques...

Enfin, l'entrepôt de stockage exploité par SLOI est situé sur le territoire de la commune de La Possession sis 70 rue Mahatma GANDHI.

La demande concerne la régularisation de l'exploitation d'une installation d'entrepôt sur la commune de La Possession, 70 rue Mahatma Gandhi, parcelles cadastrales n°AO 1558, AO 1559, AO 1561, AO 1562, AO 1564 et AO 0002 pour une superficie du projet de 5 800 m² sur une superficie totale de 16 600 m².

Cet établissement sera classé sous le régime de l'Enregistrement au titre de la rubrique n°1510-b.2 « Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts » de la nomenclature des ICPE.

Le volume de l'activité représente 59 733 m³.

L'établissement est composé d'un unique bâtiment rectangulaire composé d'un rez-de-chaussée (RDC) et d'un étage (R+1) comprenant une zone d'entrepôt de stockage de 4630 m², une zone de quais de 535 m², des vestiaires, des sanitaires ainsi qu'une zone bureau en R+1 de 274 m².

L'extérieur du bâtiment est composé de parkings et voiries.

Le site sera en fonctionnement 5 jours sur 7, du lundi au vendredi.

Les horaires envisagés s'étendront de 5h00 à 17h00.

La demande présentée par la société SLOI est faite au titre des articles L.512 du Code de l'environnement définissant un périmètre de 1 km autour du site incluant la commune de La Possession (commune d'implantation) et la commune de Le Port.

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 974-219740073-20230502-DL_2023_067-DE



Les zones d'habitations les plus proches de la commune de Le Port sont situées à environ 50 m à l'Est.

Des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de la commune de Le Port se trouvent dans ce périmètre de 1km :

- Teralta Granulats Betons Réunion (lieu : Les Buttes du Port)
- GTOI (lieu : Les Buttes du Port)
- Transport Incana (lieu : 12 rue Louis Breguet, ZAC 2000)
- Egata Treport Ramassamy Samelor (lieu : Les buttes du Port)

II) Remarques de la Ville

a. Air

La société n'emploiera aucun produit susceptible d'être à l'origine d'émissions de COV.

Les principales sources d'émissions atmosphériques seront le trafic routier lié au flux de véhicules pour le chargement et le déchargement de matières et produits.

Néanmoins, en se basant sur les différents scénarios retenus dans le dossier, la commune de Le Port demande qu'une étude de modélisation de dispersion des fumées soit faite. Cette étude devra être en cohérence avec les scénarios incendies présentés dans le dossier de demande d'enregistrement.

b. Bruit

Le bruit sera lié au trafic du véhicule et des élévateurs.

La dernière campagne de mesure acoustique a été réalisée par SOCOTEC le 24/05/2022. Cette étude témoigne d'un dépassement des valeurs limites réglementaires au niveau du point de mesure n°1.

Une nouvelle campagne de mesure acoustique sera donc réalisée au cours du 1^{er} trimestre 2023 après mise en place de la mesure de réduction des nuisances sonores suivante :

- Interdiction d'utiliser les chariots thermiques et de circuler sur la voie nord de l'entrepôt en période nocturne.

Cette campagne de mesures acoustiques complémentaire permettra de s'assurer de l'efficacité de cette mesure.

c. Odeurs

L'installation ne stockant que des produits secs, elle n'est donc pas émettrice d'odeurs.

d. Eaux usées

Elles sont d'origine sanitaires (bureaux). Une vingtaine de personnes travaillent sur site.

Elles seront collectées par gravité via un réseau interne dédié puis dirigés vers le réseau d'assainissement des eaux usées communal de La Possession. La canalisation de refoulement des eaux usées du site de la SCI Première Pierre transite sur le site de SLOI (limite Nord), pour rejoindre le réseau EU communal via un regard sur le site de SLOI.

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 974-219740073-20230502-DL_2023_067-DE



III) Avis mairie

Eu égard à tout ce qui précède, et sous réserve de la prise en compte des remarques formulées au rapport, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société Somatrans Logistique Océan Indien (SLOI) pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage sur le territoire de la commune de La Possession.

Annexe 1 : Localisation de la société SLOI avec périmètre de 1 km.

